

puté de Hants-King (M. Ilsley); de fait, il a porté aux nues cette convention de commerce parce qu'elle a contribué à l'accroissement du volume de notre commerce; elle a contribué tout particulièrement à augmenter le chiffre d'affaires des fabricants de clous et des marchands de poisson des Provinces maritimes. Je me demande si, au début de la période de notre développement industriel, on n'aurait pas pu faire valoir que la main-d'œuvre juvénile contribuait à augmenter le volume de notre commerce. Quel superbe idéal politique, n'est-ce pas?

Si les manufacturiers des Provinces maritimes tiennent tant que cela à augmenter le volume du commerce, qu'ils réduisent le prix de leurs clous; ils peuvent même donner leurs clous pour rien, s'ils le désirent, et cela aurait pour effet d'accroître encore plus le volume de notre commerce. Si c'est uniquement à cela que mon honorable ami tient, il peut augmenter le volume de notre commerce de cette manière, mais je doute qu'il juge cette méthode conforme à la saine économie politique, pas plus du reste que les moyens pris pour augmenter le volume de notre commerce avec l'Australie.

Et tandis que j'en suis sur le discours de l'honorable représentant de Hants-King, je tiens à relever une autre observation qu'il a faite. Mon honorable ami a déclaré, en se tournant tout particulièrement vers les représentants des Fermiers unis de l'Alberta, qu'il avait envié l'indépendance déployée par les honorables membres de ce groupe jusqu'au jour où l'un de nous a proclamé qu'à son titre de représentant d'une population agricole organisée, il est ici pour refléter l'opinion de ses commettants. Cela dépasse la conception de mon honorable ami. Qu'est-ce qui constitue pour lui la voix du peuple? Qu'est-ce que valent à ses yeux les principes si vantés du libéralisme tant au point de vue historique que théorique? Il ne s'en préoccupe pas plus, apparemment, que de la rose qui fleurit ou du reflet des pléiades sur le tableau de Millet intitulé: *L'Homme à la houe*. Que veut-il que nous fassions? Pourquoi, il n'y a plus que deux manières d'agir soit pour lui soit pour n'importe quel autre représentant du peuple. La première consisterait à sauver le parti; se faire l'aveugle esclave de la ploutocratie qui dicte au parti la politique à suivre. Cependant, il aurait une autre attitude à adopter. Mon honorable ami pourrait ne tenir compte de personne et formuler ici de son siège sa propre manière de voir; voilà le comble de l'autocratie. Et certes, si mon honorable ami désirait en agir ainsi, il n'irait pas jusqu'à soutenir qu'il se trouve au Canada une circonscription où les gens sont tellement entichés de lui

[M. Irvine.]

qu'ils sont prêts à l'élire pour l'unique faveur de l'entendre exprimer ses opinions personnelles sur le parquet de cette Chambre. Avec tout le respect que je professe à l'égard de mon honorable ami, je ne crois pas que cette façon de représenter ses commettants soit très sûre. La seule autre ligne de conduite à adopter, c'est de refléter les opinions de la population qui nous envoie siéger ici. Et dans cet ordre d'idée, m'est avis que l'honorable député de Lisgar (M. Brown) a mal compris mon honorable ami d'Acadia (M. Gardiner) puisqu'il l'a accusé de revendiquer son droit à modifier ses principes. Or, l'honorable représentant d'Acadia n'a rien fait de tel, bien que nous n'hésiterions pas à le faire, si les circonstances l'exigeaient. Les reproches de l'honorable député de Lisgar établissent simplement que, dès le début, notre groupe a préconisé des principes bien différents de ceux qu'a suivis mon honorable ami lorsqu'il siégeait à l'extrême-gauche.

En réponse aux observations de l'honorable député de Hants-King (M. Ilsley), je dirai que je me considère tout simplement le délégué de mes commettants et je prise ce mandat à l'égal des plus hautes fonctions qu'il soit donné à un représentant du peuple d'occuper. Dans l'accomplissement de ma mission à ce titre, j'aimerais mieux n'avoir pu faire certaines choses que d'avoir réussi à en faire d'autres; j'aimerais plutôt faillir à ma mission de délégués des Fermiers unis de l'Alberta que d'être un partisan rempli de complaisances. J'ajouterai que je puis en toute liberté desservir ceux qui m'ont délégué ici, tandis qu'un partisan est obligé de servir le régime de partis, régime auquel il doit son élection. C'est ce régime qui intervient entre les honorables députés d'en face qui nous reprochent notre attitude à cet égard et ceux qu'ils sont censés représenter.

La discussion sur l'amendement dont la Chambre est saisie a remis sur le tapis les arguments désuets, pour et contre le tarif, invoqués pendant un certain nombre d'années, depuis Adam Smith jusqu'à Stephen Leacock, qui sagement a tourné en ridicule cette "lugubre science". A la vérité, le traité lui-même est, pourrait-on dire, un parapluie qui se présente à point et sous lequel peuvent se réfugier et les libres-échangistes et les protectionnistes. Le protectionniste peut prétendre avec beaucoup de vigueur qu'en relevant le droit sur les raisins secs et en augmentant ainsi le prix de cette denrée pour le consommateur canadien, il s'est conformé au principe de la protection. Il pourrait également dire qu'en négociant avec certains éléments au Canada en vue d'assurer certains privilèges aux manufacturiers canadiens, il ne